

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE689

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 36, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« pour des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.